



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 10 mars 2021 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

**PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

---

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 18 heures 55 minutes.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2021-03-046** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1 février 2021 à 18h45

**2021-03-047** Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1 février 2021 à 18h45 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### 3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 février 2021 à 19h00

**2021-03-048** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 février 2021 à 19h00 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire a avisé qu'il répondra aux questions lors de la deuxième période de questions.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier dernier.

#### 6.4 Demande de dérogation mineure – 470, 490 & 500 chemin Cedarville - matricules 0787 95 0418, 0787 85 4759 et 0787 75 9423

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Denis Blouin, pour ses propriétés avec matricules 0787 95 0418, 0787 85 4759 et 0787 75 9423;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour la modification cadastrale du 500 Cedarville (lot 5 416 932) consistant en le retrait d'environ 939 m<sup>2</sup> en faveur du lot 5 416 937 (470 Cedarville), l'ajout d'environ 1300 m<sup>2</sup> en provenance du lot 5 416 936 (490 Cedarville), et le gain total de superficie d'environ 361 m<sup>2</sup> pour le terrain du 500 Cedarville;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est aussi pour la modification cadastrale du 470 Cedarville (lot 5 416 937) consistant en l'ajout d'environ 1760 m<sup>2</sup> en provenance du lot 5 416 936 (490 Cedarville), l'ajout d'environ 939 m<sup>2</sup> en provenance du lot 5 416 932 (500 Cedarville), et le gain total de 2694 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est aussi pour la disparition du 490 Cedarville (lot 5 416 936) consistant en la démolition de la résidence et donc le garage du 490 Cedarville deviendrait la propriété du 500 Cedarville;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de division cadastrale latérale est basée sur la localisation du puits (source commune pour les résidences) ainsi que l'emplacement de la ligne électrique (la limite cadastrale proposée est l'emplacement de la ligne électrique);

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'ensemble, la dérogation mineure résulterait en l'élimination d'un terrain enclavé (490 Cedarville) (Amélioration), en la démolition d'une résidence (490 Cedarville) (Amélioration), en un gain en superficie des terrains des 470 et 500 Cedarville (Amélioration), en l'emplacement de la résidence du 500 Cedarville restant dérogatoire en raison de la proximité aux lignes de lots, toutefois, la situation dérogatoire ne serait pas affectée par la même ligne de lot (statu quo);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

**2021-03-049 Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Denis Blouin, pour ses propriétés avec matricules 0787 95 0418, 0787 85 4759 et 0787 75 9423.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.5 Demande de dérogation mineure – 195 Descente 14 – matricule 0490 81 8271

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Gaétan Rouleau, pour sa propriété avec matricule 0490 81 8271;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a de très nombreux éléments dérogatoires sur ce terrain, soit la localisation de la résidence (dans la bande de protection riveraine (15 mètres) et dans la marge de recul latérale), 4 remises terrestres (dans la bande de protection riveraine (25 mètres) et 3/4 dans la marge de recul latérale) + 1 remise sur le quai, le quai dans son ensemble car la rive est à près de 100% artificialisée, le quai de béton et de caissons de roches et la présence d'une remise sur le quai;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est composé de 2 plateaux séparés par un secteur de pente de plus de 15%, soit le plateau de l'arrière du terrain (le plus éloigné de la rive) qui est principalement forestier, est traversé par le chemin de la Descente 14, et est l'assiette de la nouvelle installation septique et du nouveau garage d'environ 120 m<sup>2</sup> et le plateau dans la bande riveraine qui est celui sur lequel la résidence et les 4 remises sont actuellement installées. De plus, un mur sépare ce plateau avec le secteur de pente du centre du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour pouvoir démolir l'actuel chalet et en rebâtir un nouveau, pour pouvoir reculer l'emplacement du chalet qui sera tout de même en situation dérogatoire (mais il y aura retrait par rapport à la rive du lac d'environ 2 mètres (Amélioration) et le chalet s'éloignera de la marge latérale de recul d'environ 2,5 mètres (Amélioration) et la galerie sera rapetissée et respectera la marge arrière et latérale (Amélioration) mais il est toutefois demandé qu'elle puisse encore être située dans la bande riveraine du lac (moins de 15 mètres de la rive);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande puisque la proposition démontre une amélioration de la situation générale de ce terrain par rapport aux règlements municipaux en vigueur;

2021-03-050

**Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Gaétan Rouleau, pour sa propriété avec matricule 0490 81 8271.

**ADOPTÉE**

### 6.6 Demande de dérogation mineure – Lot 5418015 Descente 5 – matricule 0593 91 0185

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Styve Legault, pour sa propriété avec matricule 0593 91 0185;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est non-conforme face à différents règlements municipaux car sa taille est de moins de 8000 m<sup>2</sup> et la pente de l'ensemble du terrain a plus de 15%, toutefois, ce terrain a été loti à l'époque, en conformité avec le règlement municipal et de ce fait, il y a un droit acquis pour y construire une résidence;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun secteur de ce terrain ne présente une pente inférieure à 15% et qu'un secteur de pente de 30% et plus s'avance au centre du terrain;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la taille des terrains de ce secteur, installer les composantes à son occupation (maison, garage, installation septique, puits, entrée et stationnement), tout en respectant les marges de recul ainsi que les distances avec les composantes des terrains adjacents (installation septique et puits), est une situation complexe pour les propriétaires de ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est de permettre que la résidence puisse légèrement s'avancer sur le secteur de pente de 30% et plus, considérant que la majeure partie de la résidence serait sur des pentes entre 15 et 20% et que seul le coin nord-ouest de la résidence s'avancerait sur le secteur de pente de 30% et plus;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande puisque le terrain offre très peu d'options en raison de sa taille, la bande de protection riveraine et ses pentes et que l'emplacement prévu est en grande majorité dans la catégorie de pente entre 15 et 20% et que le coin nord-ouest de la résidence s'avance légèrement dans la catégorie de pente de 30% et plus;

**2021-03-051** **Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Styve Legault, pour sa propriété avec matricule 0593 91 0185.

**ADOPTÉE**

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Cogesaf

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf) le formulaire d'adhésion pour l'année 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'adhésion sont de l'ordre de 75 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cogesaf demande l'autorisation pour publier le nom de la municipalité sur leur site Internet dans la section des *Membres du Cogesaf* et de créer un lien vers le site Internet de la municipalité dans la section *Bottin des membres* de son site Internet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cogesaf demande à ce qu'une personne du conseil soit désignée comme représentant habilité à siéger au Cogesaf;

**2021-03-052** **Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité autorise le paiement de 75 \$ pour l'adhésion au Cogesaf.

**QUE** la municipalité autorise la publication de son nom sur le site Internet du Cogesaf et la création d'un lien vers le site Internet de la municipalité, tel que mentionné ci-haut.

**QUE** la municipalité confirme la désignation de monsieur Michael Sudlow comme représentant habilité à siéger au Cogesaf.

**ADOPTÉE**

#### 7.2 Approbation des règlements d'emprunt adoptés par la Régie des Déchets

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden est membre de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors d'une séance spéciale de leur conseil d'administration tenue le 19 janvier 2021, la Régie des Déchets a adopté les règlements d'emprunt n° 2021-001 et n° 2021-002 autorisant des emprunts aux montants maximaux de 5 700 180\$ sur une période de 25 ans et de 1 252 220\$ sur une période de 7 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** ces règlements d'emprunt doivent être approuvés par les municipalités membres de la Régie;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2021-03-053** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden approuve les Règlements d'emprunt n° 2021-001 et n° 2021-002 adoptés par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 19 janvier 2021 autorisant des emprunts aux montants maximaux de 5 700 180\$ sur une période de 25 ans et de 1 252 220\$ sur une période de 7 ans.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 1 février dernier.

#### 8.2 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

**2021-03-054** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 175,000 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2021.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2021

**2021-03-055** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2021.

**ADOPTÉE**

#### 8.4 Recrutement d'un journalier aux travaux publics

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de journalier aux travaux publics sera de 40 heures par semaine pour la saison 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui a travaillé comme journalier aux travaux publics pour la municipalité pour les saisons 2019 et 2020 n'a pas accepté de revenir travailler pour la saison 2021;

**2021-03-056** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi pour le poste de journalier aux travaux publics dans le Reflet du Lac, ainsi que sur les sites web municipaux, le site web de la Municipalité et le bulletin municipal d'Ogden.

**ADOPTÉE**

#### 8.5 Appel d'offres pour les travaux au toit du garage municipal

**CONSIDÉRANT QUE** les bardeaux d'asphalte sur le toit du garage municipal doivent être remplacés;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2021-03-057** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux de remplacement des bardeaux d'asphalte sur le toit du garage municipal.

**ADOPTÉE**

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 101,991.62\$ et les salaires s'élèvent à 12,417.50\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 114,409.12\$.

**2021-03-058** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 52,067.19\$;

**2021-03-059** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 10 mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

#### 9.3 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2020 et 2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden va déposer une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2021 dans le cadre dudit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des montants octroyés en 2020 seront payés à la Municipalité;

**2021-03-060** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité rembourse 70% des montants réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce le montant de la subvention ait été confirmé.

**QUE** lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2020 sera fait par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

### 9.4 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité doit soumettre au conseil un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cet état approuvé par le conseil doit être transmis, au plus tard le 19 mars 2021, à la MRC de Memphrémagog pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog exige également que soient confirmés le taux d'intérêt applicable à chaque année ainsi que le nom de la personne désignée pour enchérir et, s'il y a lieu, acquérir ces propriétés au nom de la Municipalité d'Ogden;

**2021-03-061 Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

D'inclure, dans la liste transmise à la MRC de Memphrémagog, la propriété suivante pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes pour les années 2018 et suivantes:

No. Matricule	Adresse	Lot (s)	Taxes* +	intérêt**	Total
0794 37 8329	ch. Marlinton-	5416861	8.90\$ +	3.85\$	12.75\$

\* *Excluant les taxes 2021*

\*\* *Les intérêts sont calculés en date du 10 mars 2021. Les montants d'intérêts dans la liste transmise à la MRC seront calculés en date de la vente, soit le 10 juin 2021.*

D'autoriser la Directrice générale à retirer de cette liste toute propriété susmentionnée dont les taxes pour l'année 2018 et les intérêts ont été acquittés avant le 19 mars 2021.

**DE** confirmer que le taux d'intérêt applicable pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 est fixé à 15% par année.

D'autoriser Vickie Comeau, directrice générale ou, en son absence, l'adjointe administrative, Ann Marie Galvin, à présenter la mise de départ et à acquérir, le cas échéant, la propriété susmentionnée à la vente d'immeubles du 10 juin prochain, pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

## 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

**2021-03-062 Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Lise Rousseau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 5,375.00\$ taxes en sus en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2021-2022.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2021

**CONSIDÉRANT QUE** promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** »;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

**2021-03-063** **Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil municipal de la municipalité d'Ogden proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**.

**ADOPTÉE**

### **10.3 Formation ADMQ pour la directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation webinaire portant sur les élections municipales 2021 – Astuces pour des élections sans pépin, et ce webinaire se tiendra le 20 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de ce webinaire est de 225.00\$ taxes en sus pour les membres de l'ADMQ;

**2021-03-064** **Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Lise Rousseau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à ce webinaire se tenant le 20 avril 2021 au coût de 225.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### **10.4 Approbation des dépenses 2020 de Sentiers Massawippi pour la demande de Véloce III**

**CONSIDÉRANT QUE** Sentiers Massawippi fait une demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Sentiers Massawippi à ce programme requiert une résolution de la part de la municipalité d'Ogden relativement à l'approbation des dépenses de l'année 2020, copie de laquelle a été remise au conseil;

**2021-03-065** **Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden approuve les dépenses de l'année 2020 de Sentiers Massawippi en appui de leur demande au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III).

**ADOPTÉE**





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 10.5 Adhésion à la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

**CONSIDÉRANT QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés, dont notamment la liberté d'expression;

**CONSIDÉRANT QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »;

**2021-03-066 Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité d'Ogden adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » et s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

**QUE** la présente résolution soit transmise à l'UMQ.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 10.6 Appui envers la campagne *Vers des collectivités durables*

**CONSIDÉRANT QUE** les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

**CONSIDÉRANT QUE**, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

**CONSIDÉRANT QUE** des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

**CONSIDÉRANT QUE** Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

**2021-03-067 Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité d'Ogden appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Nomination du représentant pour Ogden à l'Association du Parc Weir

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution no. 2017-11-167, la Municipalité avait nommé M. Richard Violette comme son représentant pour siéger sur le conseil de l'Association du Parc Weir;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Richard Violette a manifesté son désir de se retirer de ce poste de représentant;

**CONSIDÉRANT QUE** le représentant pour Ogden peut être un élu ou un citoyen d'Ogden, et que M. Michael Sudlow, s'est dit prêt à être représentant d'Ogden à cet égard;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2021-03-068** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil nomme M. Michael Sudlow comme représentant d'Ogden au conseil de l'Association du Parc Weir.

**ADOPTÉE**

### 11.2 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville

**2021-03-069** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à louer chez Location Coaticook une toilette chimique à l'usage de la clientèle du quai de Cedarville au même coût que l'année passée, soit de 155.00\$ par mois, taxes en sus, plus les coûts de transport de 40.00\$ qui seront payables le premier et dernier mois seulement.

**ADOPTÉE**

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 12.1 Acceptation du rapport annuel en sécurité incendie pour l'année 2020

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1<sup>er</sup> septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC doit adopter par résolution et transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) avant le 31 mars 2021, le rapport annuel de mise en œuvre du SCRI pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction régionale en sécurité incendie demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

**2021-03-070** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden accepte le rapport annuel transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

## 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

### 13.1 Avis de motion – Règlement concernant les droits de parc

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les droits de parc sera présenté pour adoption.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Ce règlement aura pour objet de statuer les droits de taxation municipale à des fins de parc lors de modifications cadastrales.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'il a assisté à une rencontre de la Régie Incendie le 15 février dernier. Il a aussi participé à une rencontre de la Régie des Déchets et à une rencontre concernant la réserve de biodiversité Michael Dunn.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre du comité des aires protégées le 3 février dernier et à la rencontre des maires de la MRC Memphrémagog le 17 février dernier.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire a remercié Mme Mathieu pour ses questions reçues par courriel. Le maire a avisé qu'il recueillera les réponses à ces questions et répondra à Mme Mathieu sous peu. Le maire a aussi remercié M. Fafard pour ses questions reçues par courriel. Le maire a expliqué que plusieurs travaux ont été retardés l'an dernier à cause de la pandémie et de la non-disponibilité des entrepreneurs. Il a aussi rappelé que la météo est imprévisible et que la municipalité ne nivelle jamais les chemins lorsque les réseaux météorologiques prévoient des pluies torrentielles. Il a mentionné aussi que pour se plaindre de la vitesse sur le lac, les gens doivent contacter la patrouille nautique de la MRC ou la Sûreté du Québec car ce n'est pas de la juridiction de la municipalité. Le maire a aussi fait mention de l'internet haute vitesse et a réitéré le fait qu'il y aura sûrement des frais de déploiement pour la municipalité. Le maire a conclu en rappelant que les élections municipales auront lieu cet automne et il a encouragé les gens à se présenter car il y aura des sièges à combler au sein du conseil municipal.

### 2021-03-071 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 25 minutes.

\_\_\_\_\_  
Richard Violette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*